

LETTRE D'INFORMATION

du groupe des **A**ssociations et **I**nstitutions, de l'**É**conomie **S**ociale et **S**olidaire, et de l'**E**nvironnement du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Centre - Val de Loire



Au Sommaire :

- *Avis sur le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2022-2027*
- *Avis sur le rapport du Conseil Régional « Ambition Tourisme 2030 »*
- *Avis sur la vitalité associative*
- *Avis relatif à l'autonomie grand âge et vieillissement*
- *Avis sur le rapport d'autosaisine "Clusters de demain. Une chance pour l'avenir de nos territoires en région Centre-Val de Loire"*

AVIS

sur le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2022-2027 (CPRDFOP)



Depuis 1983, les différentes lois de décentralisations ont transféré aux Conseils régionaux diverses compétences en matière de formation professionnelle notamment la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales qui a marqué un moment important dans le cadre de ce processus. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a permis, quant à elle, un nouveau transfert de compétences aux Régions, venant renforcer leur rôle en matière de formation professionnelle. Ces compétences sont désormais inscrites dans le Code du Travail (Art. L6121-1).

Au niveau régional, la politique de formation professionnelle est ainsi structurée par divers plans tels que le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et le Plan Régional de Formation (PRF), mais aussi un Service Public Régional de la Formation Professionnelle (SPRFP) et un Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Les appuis à la formation



Le Groupe AIESSE souscrit pleinement aux termes du projet d'avis et à son approbation globale des orientations du nouveau CPRDFOP. Toutefois, comme notre rapporteure, nous souhaitons exprimer deux observations, l'une de caractère général, l'autre relative à la place réservée à l'enseignement supérieur.

Les travaux en cours de la section prospective du CESER sur le devenir des ruralités en Centre-Val de Loire font ressortir l'enjeu que représente pour les territoires à faible ou très faible densité le développement de la formation et de l'orientation professionnelle. En effet, faciliter l'accessibilité à ces formations constitue une condition, certes non suffisante, mais nécessaire à l'ancrage territorial des jeunes et à la lutte contre la déprise démographique que l'on observe dans les territoires ruraux les moins denses.

C'est pourquoi, il nous paraît nécessaire d'insister sur l'indispensable territorialisation des formations, selon un maillage le plus fin possible, au regard des contraintes existantes. Certes, il n'est pas concevable d'envisager une dissémination totale des formations sur l'ensemble du territoire régional, mais a contrario une concentration dans les principaux pôles urbains porterait préjudice à la cohésion territoriale et sociale de la Région, en favorisant le départ définitif des jeunes habitants des campagnes.

Or, un certain nombre d'organismes de formation expriment leurs difficultés à mobiliser des stagiaires de la formation professionnelle en milieu rural. Ainsi, faute d'un nombre suffisant de participants, ces sessions de formation n'ont pas lieu. Des territoires pour lesquels pourtant des besoins existent se trouvent alors privés de l'accès à la formation. Les métiers du grand âge illustrent parfaitement cette problématique, aussi, une réflexion pourrait avoir lieu sur la manière de financer autrement certaines actions de formation sur ce type de territoire.

La seconde observation renvoie au constat d'une faible - et le mot est lui-même faible ! - prise en compte des potentialités de l'enseignement supérieur en matière de formation professionnelle. Or, que ce soit par le développement de formations courtes, de premier cycle, type IUT ou BTS, ou que ce soit par l'ouverture de formations longues de niveau Bac + 5, de type de celles d'ingénieur dispensées par les départements des deux Polytech et de l'INSA, ou sous forme de Masters professionnalisants, ou encore par la délivrance de VAE, l'enseignement supérieur s'est engagé depuis longtemps dans des formations professionnelles reconnues et de haut niveau.

Une lecture du rapport peut-être un peu rapide donnerait à penser que la formation professionnelle doit s'arrêter à la porte des établissements secondaires. Nous pensons que tel n'est pas le cas des intentions des rédacteurs du projet de CPRDFOP, mais il nous semblerait important de lever l'équivoque par une affirmation plus directe des appuis à apporter aux initiatives de nos collègues, en charge de ces enseignements professionnalisants dispensés dans nos établissements.

Ces deux remarques n'invalident en rien notre appréciation globalement positive sur le projet.

*Intervention de JEAN-PAUL CARRIERE
au nom du Groupe AIESSE et de l'enseignement supérieur et de la recherche
Rapporteure MICHÈLE PERRIN
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*

Loger la formation

Le groupe AIESSE et l'URHAJ partagent les observations faites dans l'avis. Tous deux souhaitent développer les remarques au sujet de la priorité 4 visant à créer les conditions d'un accès facilité à la formation et à une insertion durable dans l'emploi.

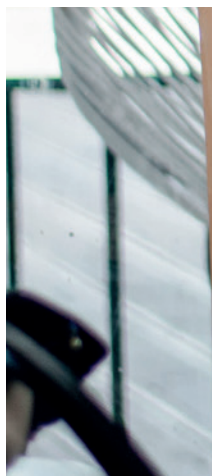
En effet, parmi les freins identifiés, figure celui du logement. L'accès au logement est déterminant pour prétendre à une offre de formation, notamment à l'apprentissage, ainsi qu'à l'emploi.

Dans l'annexe du rapport, il est proposé de relancer le dispositif Elogement. Cette proposition est encouragée par le groupe AIESSE et l'URHAJ mais le Elogement devra être plus ambitieux. La stratégie de communication sera à développer, notamment en le reliant, en plus du site Etoile, à la plateforme YEP'S.

Le catalogue d'offres de logements est à étoffer, particulièrement à proximité des centres de formations et bassins d'emplois. La possibilité de réserver en ligne et l'accompagnement des hébergeurs ne pouvant le faire est à penser. Ce nouveau dispositif devra aussi faciliter l'accès aux aides au logement.

A cette ambition, s'en ajoutent deux autres :

- réfléchir au développement de solutions logements Jeunes adaptées et pour tous les profils de jeunes ;
- et, permettre à chaque jeune, avec une problématique Logement/Hébergement sur le territoire régional, d'avoir une interlocutrice ou un interlocuteur AIOA (accueil, information, orientation et accompagnement vers et dans le logement).



*Intervention de LAURE DAVIOT BEN MUSTAPHA
au nom du Groupe AIESSE et de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Centre-Val de Loire
Rapporteuse MICHÈLE PERRIN
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*



Les autres atouts du tourisme régional

Le groupe tient à souligner la qualité et la pertinence de l'avis très argumenté délivré sur la stratégie de développement touristique régional. La prospective pour la construction d'une vision partagée sur le tourisme en région bénéficie d'un travail important et approfondi réalisé tant par le Ceser que par la Région dans leurs deux récents rapports sur ce sujet.

De manière plus particulière, la volonté de mettre en exergue les patrimoines naturels comme culturels régionaux en qualité d'éléments complémentaires de l'attractivité du territoire est appréciable.

Le Groupe insiste toutefois sur la nécessité de ne pas limiter ce patrimoine aux seuls phares les plus attractifs et évidents. A côté des châteaux les plus en vue, du Val de Loire ou des Parcs Naturels Régionaux, la région peut se prévaloir d'un réseau important d'éléments patrimoniaux culturels plus locaux ainsi que d'aires protégées bien répartis sur le territoire qui sont des atouts notables qui doivent être pris en compte et valorisés dans les ambitions de la Région.



*Intervention de FRÉDÉRIC BRETON
au nom du Groupe AIESSE
Rapporteuse : ANAÏS RUBAUD
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*

CAPASSO, un véritable outil de développement social

Comme la rapporteure a pu le souligner dans son avis, le groupe AIESSE se félicite de l'engagement de la Région et de sa volonté d'accompagner le monde associatif à s'organiser et à se structurer et nous ne reviendrons pas sur les apports de la vie associative dans notre société, ce dont nous ne doutons pas toutes et tous.

Nous saluons également la démarche de consultation en amont du CESER avant la production du rapport qui fait l'objet du présent avis. Cela a effectivement permis à notre groupe de s'exprimer sur un certain nombre de sujets et de propositions qui ont d'ailleurs pu être repris dans le rapport de la région, ce dont nous vous remercions.

Néanmoins, nous nous associons au questionnement posé par notre rapporteure sur le niveau d'engagement financier de la collectivité régionale pour mener à bien les ambitions qu'elle porte à l'endroit de la vie associative. Nul doute que nous disposerons de ces éléments en temps et en heure.

Nous sommes aussi en accord total sur la nécessité de trouver une meilleure articulation avec les services et les actions menées par l'Etat en direction des associations. Le récent Contrat d'Engagement Républicain qui nous est imposé par ce dernier questionne fortement les acteurs que nous sommes. Nous affirmons ici qu'il incarne une dérive potentielle au regard de la liberté fondamentale que constitue la liberté d'association...

Par ailleurs, permettez-moi de souligner encore une fois tout l'intérêt et toute la pertinence du dispositif CAP'ASSO (Contrat d'Appui à la vie ASSOCIATIVE), l'usage du diminutif CAPASSO vient parfois gommer les ambitions véritables et les fondamentaux qui sont portés par ce dernier et que d'aucuns auraient parfois tendance à réduire à une simple aide à l'emploi. Nous sommes convaincus que le CAPASSO demeure un véritable outil de développement social local au service des habitants et de leurs territoires tout en permettant aux associations de se structurer et de se professionnaliser.

Alors oui, après vingt années de mise en œuvre, nous nous associons à la volonté de procéder à son évaluation afin de pouvoir en mesurer les effets pour ne pas dire les bienfaits. Gageons que cette évaluation puisse mettre en lumière tous les apports de ce dispositif et lui apporter des correctifs si nécessaire afin de le rendre encore plus pertinent s'il en est. Vous pouvez compter, Monsieur le Vice-Président, sur l'implication de notre groupe pour accompagner la région dans son engagement en faveur de la vitalité associative.



*Intervention de SÉBASTIEN ROBLIQUE
au nom du Groupe AIESSE*

*Rapporteuses : CAROLE BARREAU ET ALICIA MAINFERME
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*

Valoriser les métiers du social

Pour un droit au répit des aidants.es

Entre des diagnostics tardifs (dus au désert médical, aux manques de structures d'accueil et/ou d'accompagnement, aux CMP/CMPP saturés...) et des parcours semés d'embûches, les conséquences peuvent être lourdes pour les malades et leurs aidants.es.

Des parents, voire des grands-parents vieillissants se retrouvent souvent dans une situation de détresse et de vulnérabilité face à la maladie de leurs proches, risquant de devenir à leur tour des personnes à aider.

Que l'aide apportée soit quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, la charge mentale est grande.

Pour ce faire, les aidants.es doivent se former, apporter une aide morale, financière, administrative voire, parfois, juridique, souvent, s'occuper du suivi médical complexe de leurs proches, en fait, « porter plusieurs casquettes».

Afin de prévenir les risques d'épuisement physique et psychique, des solutions existent :

En plus d'un véritable statut juridique dont pourraient bénéficier les aidants.es et non pas d'être simplement d'un « secours naturel », ils.elles devraient être mieux informés.es sur leurs droits.

Il pourrait être envisagé un guichet unique pour une meilleure visibilité, dans le but de :

- centraliser les informations relatives aux aides apportées selon chaque situation, par différents organismes ou dispositifs (Maison de l'Autonomie, CCAS, ANAH/ADIL, Ma prime Rénov, prochainement Ma prime Adapt, crédit d'impôt, APA...);
- de mieux informer sur l'existence du droit au congé proche aidant ;
- de coordonner les informations entre professionnels etc...

Intervention de AÏCHA BANIAN

au nom du Groupe AIESSSE

Rapporteuse : ROSE-MARIE MINAYO

Le groupe vote l'avis à l'unanimité

Pour apporter aux aidants.es un véritable répit, réussir leur virage domiciliaire ou leur accueil en établissement, il convient de créer davantage d'habitats adaptés au public concerné par le handicap (comme la résidence de Grainloup mentionnée dans le rapport «autonomie») car, par manque de solution pérenne, certains.es aidants.es sont contraints.es de vivre avec leurs proches malades adultes et de gérer les difficultés liées à la maladie ; pour faire face à ces situations, ils.elles doivent souvent faire preuve d'ingéniosité afin de pouvoir maintenir un équilibre psychique pour eux.elles mais aussi, pour la fratrie.

Comme le souligne très justement le courrier du CESER adressé à l'ARS le 3 avril 2023, nous regrettons l'absence dans le SRS d'un volet santé mentale des jeunes et je me permets de rajouter un volet relatif à la création d'équipes mobiles pour apporter aide et répit aux aidants.es.

Il est essentiel de valoriser les métiers du social et du médico-social, des SAVS (Services d'Aide à la Vie Sociale), former le personnel d'aide à domicile à la maladie psychique, aux symptômes de l'autisme...

Ces quelques préconisations non exhaustives pourraient paraître complexes à mettre en place, pourtant, en plus d'être des outils de prévention permettant une maîtrise des coûts de l'Assurance Maladie, elles nous semblent être fondamentales pour une société inclusive, équitable, pour permettre aux aidants.es de vieillir convenablement.

L'humain au cœur des projets

Le rapport démontre que les clusters sont possibles, qu'ils offrent aux territoires du potentiel en terme de développement, il explique et présente le principe mais tout tourne autour de l'entreprise et des moyens. Certes, la dimension économique est essentielle mais ô combien la dimension humaine est indispensable ! C'est même souvent le cœur et le point de départ or le rapport n'en développe pas trop les bienfaits et la nécessité.

La démonstration est faite et prouvée, que l'Humain a toute sa place dans l'imagination, la construction du projet, l'implantation et le dynamisme du cluster reposent pour beaucoup sur l'Humain. Le premier ou la première qui en a l'idée, qui connaît des rouages, dispose d'un réseau ou sait comment le constituer, déborde de dynamisme pour convaincre et fédérer, c'est le maillon indispensable à la réussite. Le risque est d'ailleurs le départ du leader, l'initiateur.trice et de voir décliner le dynamisme. Comment faire en sorte de pérenniser ? Faire que les autres membres s'approprient l'ambition du projet pour y investir de leur vie personnelle.

Il faut des lieux, des moments pour que les humains éprouvent l'envie de se retrouver. Donner les moyens à la rencontre et en provoquer les moments opportuns sont tout aussi indispensable que les finances.

D'ailleurs, notre groupe se questionne sur les financements qui pourraient être "doublons". Nous pensons qu'il existe un risque potentiel de sur-financements régionaux. Il nous paraît essentiel que le projet qui consiste à vouloir développer l'entreprise locale, n'aboutisse pas à un empilement de financements régionaux sans évaluation. Les clusters doivent faire l'objet d'une évaluation.

Notre groupe tient à mettre en avant la candidature de Bourges pour être capitale européenne de la culture dont le projet, l'idée sont portés par des coopérations humaines. L'élan de quelques uns-es s'est communiqué à d'autres de manière large et le projet est parti franchissant déjà une étape réussie. C'est un beau projet qui, quelle que soit la fin, aura permis des interactions entre personnes, associations, entreprises, groupes qui ne se seraient sans doute pas rencontrés sans cette ambition qui se partage de plus en plus pour aboutir. C'est un projet qui relève de l'Humain et, de fait, c'est un cluster en formation.

*Intervention de MARTINE RICO
au nom du Groupe AIESSE
Rapporteur : PATRICK UGARTE
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*



Les auteurs des interventions

Sébastien ROBLIQUE : Vice-Président de la 1^{ère} commission du CESER Centre-Val de Loire, Citoyenneté Insertion Sociale et Professionnelle Enfance touraine (CISPEO)

Aïcha BANIAN : Membre de la 1^{ère} commission du CESER Centre-Val de Loire, Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées (UNAFAM 45).

Martine RICO : Membre de la 4^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Fédération des conseils des parents d'élèves.

Jean-Paul CARRIERE : Président de la section prospective et membre de la 2^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Enseignant-chercheur à l'Université de Tours.

Frédéric Breton : Conseiller - Commission : Environnement, Mobilités, Espace Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Pour le Groupe AIESSÉ

Directeurs de publication :
Sébastien Roblique et Alicia Mainferme

CRESS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty
45400 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90

Messagerie : v.burille@cresscentre.org



GROUPE AIESSÉ
CESER Centre-Val de Loire
ceser.regioncentre.fr